

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2025 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025
 - 3.3 Approbation des salaires nets pour le mois de juillet 2025
 - 3.4 Approbation des comptes pour le mois de juillet 2025
 - 3.5 Rapport du maire 2024
- 4. RÉOLUTIONS**
 - 4.1 Rapport annuel 2024 OMH Maria Chapdelaine
 - 4.2 États financiers au 31 décembre 2024 OMH Maria Chapdelaine
 - 4.3 Renouvellement de la convention d'exploitation de l'OMH Maria Chapdelaine
 - 4.4 Tarifs camping et prêt-à-camper
 - 4.5 Résolution contestant le report de l'aide financière PRACIM à la construction de la caserne de la régie GEANT
 - 4.6 Nomination d'un représentant pour le camping municipal au Soleil Levant
 - 4.7 Blocus forestier territoire municipalisé
- 5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Embauches de Mme Oumaima Jennane et de Mme Josiane Soulières
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Approbation des dépenses PPA- CE N°dossier EVP34289-92050(2) -20250423-007
 - 8.2 Mandat à Groupe GEOS- appel à projet PAVL-travaux réfection de l'avenue Savard-Chemin Principal
- 9. URBANISME**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. RAPPORT DES COMITÉS**
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 4 août 2025 à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Martial Gauthier, maire
 Madame la conseillère Marlène Deschesnes
 Messieurs les conseillers Tony Paré et Bruno Simard

Est également présente Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Assistance : 6 personnes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1234-08-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2025 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025

1235-08-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2025 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025.

3.3 Approbation des salaires nets pour le mois de juillet 2025

1236-08-25 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport des salaires nets pour le mois de juillet 2025 au montant de 21 483.93\$

3.4 Approbation des comptes pour le mois de juillet 2025

1237-08-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCEPTER la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2025 au montant de 208 911.35 \$ dont 64 840.24 \$ par le fonds général et 144 071.11 \$ par le fonds d'immobilisation.

3.5 Rapport du maire 2024

1238-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ACCEPTER le rapport du maire 2024 tel que présenté.

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Rapport annuel 2024 OMH Maria Chapdelaine

1239-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le rapport annuel 2024 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine.

4.2 États financiers au 31 décembre 2024 OMH Maria Chapdelaine

1240-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte les états financiers pour l'exercice financier 2024 de l'OMH Maria Chapdelaine, secteur Saint-Edmond-les-Plaines, préalablement approuvée par la Société d'Habitation du Québec, présentant des revenus au montant de 45 892 \$ et des dépenses au montant de 126 008 \$ pour un déficit de 80 116 \$ dont 72 104 \$ est payé par la SHQ et 8 012 \$ payable par la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

4.3 Renouvellement de la convention d'exploitation de l'OMH Maria Chapdelaine

1241-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M. Martial Gauthier, maire, et Mme Marie-Pier Martel, directrice générale, soient autorisés à représenter la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines auprès de l'Office municipale de l'habitation Maria Chapdelaine et de la Société d'habitation du Québec et à signer le renouvellement de la convention d'exploitation relativement à l'ensemble immobilier 1166.

4.4 Tarifs camping et prêt-à-camper

ATTENDU QUE l'indice du prix à la consommation en juin 2025 est de 2.2 % ;

ATTENDU QUE les tarifs du camping exigent encore une mise à niveau par rapport aux campings comparables ;

ATTENDU QUE le prêt-à-camper # 1 fut loué durant la presque totalité des mois de juillet et d'août 2025 ;

ATTENDU QUE le besoin en literie fut mentionné plusieurs fois par les clients et que cela représente un enjeu important pour la clientèle hivernale ;

1242-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

DE tarifier au même montant les terrains munis des 3 services, sans égard à l'ampérage du service d'électricité;

DE majorer tous les tarifs du camping de 5% pour l'année 2026 ;

DE doter, dès maintenant, les 2 prêt-à-camper de la literie adéquate ;

D'augmenter de 25\$ le prêt-à-camper #1 pour les frais de ménage et de le majorer, pour 2026, de 5% pour une nuitée à 200 \$ effectif dès la literie installée et à 210 \$ pour 2026 ;

DE tarifier le prêt-à-camper #2 à 210 \$ la nuitée et d'y ajouter des frais de ménage de 25 \$ pour un total de 235 \$ la nuitée. Cela sera effectif dès maintenant et pour l'année 2026.

4.5 Résolution contestant le report de l'aide financière PRACIM à la construction de la caserne de la Régie GEANT

ATTENDU QUE le projet de construction d'une nouvelle caserne incendie est essentiel pour assurer un service de sécurité incendie efficace, sécuritaire et conforme aux normes en vigueur ;

ATTENDU QUE la caserne actuelle est désuète, inadéquate et ne permet plus de répondre aux besoins opérationnels de la Régie, ni d'assurer la santé et la sécurité des pompiers ;

ATTENDU QUE plusieurs études scientifiques ont démontré un lien entre l'exposition prolongée aux contaminants dans les casernes vétustes et l'augmentation des cas de cancers professionnels chez les pompiers ;

ATTENDU QUE le report de l'aide financière du PRACIM met sérieusement en péril la réalisation de ce projet prioritaire et essentiel ;

ATTENDU QUE toute interruption ou retard dans le processus de financement engendre un risque accru pour la sécurité de la population et la santé des intervenants d'urgence ;

ATTENDU QUE les élections municipales prévues en novembre 2025 obligeront la reprise complète du processus d'approbation auprès de sept (7) conseils municipaux, retardant d'autant la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE ce report compromet non seulement la capacité opérationnelle du service incendie, mais entraîne également une hausse des coûts de construction due à l'inflation et aux délais ;

ATTENDU QUE toutes les sommes engagées représentent des montants importants pour la Régie, et que ces investissements doivent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin d'assurer une saine gestion des fonds publics;

1243-08-25

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines déplore fermement le report de l'aide financière prévue pour la construction de la nouvelle caserne de sécurité incendie ;

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reconsidérer cette décision dans les plus brefs délais ;

QUE le présent projet soit reconnu comme prioritaire et urgent, tant pour des raisons de sécurité publique que de santé au travail ;

QUE copie de cette résolution soit transmise :

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Madame Nancy Guillemette, députée de Roberval;
- Mme Sandra Belzil, directrice régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère de la Sécurité publique;

- Monsieur Dominic Dufour, directeur régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Monsieur Stéphane Saucier, chargé de projet et conseiller aux programmes d'infrastructure, pour l'aide financière au PRACIM, MAMH;
- Monsieur Serge Tremblay, conseiller en relations avec le milieu, Société du Plan Nord;
- Monsieur Luc Simard, préfet à la MRC Maria-Chapdelaine;
- Monsieur Dave Plourde, président de la Régie intermunicipale GEANT;
- Monsieur Jean-Morency, vice-président de la Régie intermunicipale et maire de la Ville de Normandin
- Monsieur Vincent Beckert, administrateur de la Régie intermunicipale GEANT et maire de Girardville;
- Monsieur Martial Gauthier, administrateur de la Régie et maire de St-Edmond-les-Plaines;
- Madame Sylvie Coulombe, administratrice de la Régie intermunicipale GEANT et mairesse de St-Thomas-Didyme.

4.6 Nomination d'un représentant pour le camping municipal au Soleil Levant

1244-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M. Martial Gauthier, maire, et Mme Marie-Pier Martel, directrice générale, soient autorisés à représenter la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines et ses établissements, soit le camping municipal au Soleil Levant, en regard de ses obligations légales en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique.

4.7 Blocus forestier territoire municipalisé

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Saguenay-Lac-St-Jean entretiennent depuis des années des relations respectueuses et constructives avec les membres des Premières Nations et leurs représentants désignés ;

CONIDÉRANT QUE ce dialogue constant est porteur d'avenir pour nos communautés respectives ;

CONSIDÉRANT QUE des membres de notre population subissent présentement les conséquences des blocus forestiers perpétrés par des groupes autochtones ;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière et la villégiature sont des piliers de notre économie et que notre population et nos travailleurs doivent pouvoir circuler, sans crainte ni entrave sur les territoires forestiers et ont droit à un accès libre à leur lieu de travail ;

CONSIDÉRANT QUE bien qu'ouvert et favorable au dialogue et au respect des droits de chacun, nous ne pouvons accepter que nos communautés soient prises en otage ;

1245-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS

DE demander une intervention rapide et concrète du gouvernement du Québec pour ramener l'ordre et protéger les droits de tous. C'est une question de respect et de sécurité pour notre région, nos travailleur·euse·s et notre population ;

QUE la copie de cette résolution soit transmise :

- Mme Nancy Guillemette, députée de Roberval;
- Mme Sandra Belzil, directrice régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère de la Sécurité publique;
- Mme Maité Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Embauche Mme Oumaima Jennane et de Josiane Soulières

CONSIDÉRANT QUE plusieurs postes municipaux sont difficiles à pourvoir ou ont un fort taux d'absentéisme, notamment sur la tonte de la pelouse et sur le poste d'horticultrice ;

1246-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'embaucher Mme Oumaima Jennane sur le poste bonifié d'entretien ménager, qui sera comblé par d'autres tâches ;

D'embaucher Mme Josiane Soulières comme horticultrice à temps partiel ;

D'autoriser la directrice générale, Mme Marie-Pier Martel, à signer les contrats de travail au nom de la Municipalité à l'égard de ces deux employées.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Approbation des dépenses PPA- CE N°dossier EVP34289-92050(2) -20250423-007

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents seront admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 sera dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets sera effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre** de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux seront déclarées;

1247-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines approuve les dépenses d'un montant de 35000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

8.2 Mandat à Groupe GEOS- Appel à projet PAVL- travaux réfection de l'avenue Savard- Chemin Principal

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines bénéficie des services conseil en génie civil de la MRC Maria Chapdelaine pour réaliser son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

ATTENDU QUE le PIIRL est requis pour bénéficier du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité, secondé par l'ingénieur Yannick Lebrun, a décidé de présenter la réfection de l'avenue Savard sur une longueur de 0,38 km et le chemin Principal sur une longueur de 1,2 km comme projet prioritaire ;

ATTENDU QUE pour présenter le projet au PAVL, une étude géotechnique et environnementale (RVMR) est requise ;

1248-08-25

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE mandater la firme Groupe GÉOS pour l'exécution de l'étude géotechnique et environnementale pour le projet de réfection de l'avenue Savard (0,38 km) et du chemin Principal (1,2 km) et d'accepter leur soumission (Réf. : S-0424-CES-GT1 - 2025-07-30) ;

D'autoriser le maire, M. Martial Gauthier, a signé tout contrat ou document en lien avec l'octroi du mandat au Groupe GÉOS.

9. URBANISME
10. LOISIRS ET CULTURE
11. CORRESPONDANCE
12. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus font rapport des comités sur lesquels ils siègent.

13. AFFAIRES NOUVELLES
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

1249-08-25 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente assemblée soit levée à 20h02.

Martial Gauthier
Maire

Marie-Pier Martel
Directeure générale et greffière-trésorière

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».